

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six du mois de septembre, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Véronique FILLION, Céline POMMIER, Régis LAURENT, Adjoint, Mmes et MM. Lysiane CHATELUS, Annette CARTIER DUBOST, Laetitia DUFOUR, Anthony FAYET, Yves GAULIER, Pierre Alexandre GIRARD, Catherine MOUILLER, Christiane ROSSILLE, Martine MERIGOT

Absents excusés : Pierrick MURCIER pouvoir à A FAYET, Pierre CREPIN

Absents : Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, CHAIZE Christophe

Date de la convocation : jeudi 21 septembre 2023

Secrétaire élu pour la séance : Anthony FAYET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20230926-DCM202344-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2023

2023-44 OBJET : CONVENTION AVEC LE SIEL-TE LOIRE POUR L'IMPLANTATION D'UN EQUIPEMENT TECHNIQUE SUR UN OUVRAGE COMMUNAL

Madame MOUILLER Catherine, conseillère municipale déléguée, responsable « énergies, développement durable » rappelle que le SIEL-TE Loire se lance dans le déploiement d'un réseau très bas débit (LoRa) destinés aux objets connectés (ROC42).

Elle expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager l'implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal.

A cet effet, les conditions d'hébergement des équipements seront précisées ultérieurement dans la convention d'implantation.

Le projet est financé en totalité par le SIEL-TE Loire, sans participation de la commune.

Ceci étant exposé, à la demande de Monsieur le Maire, le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- APPROUVE l'implantation d'un équipement technique sur la commune de POUILLY-LES-NONAINS,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour l'implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal entre la commune et le SIEL-TE-Loire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les autres pièces à intervenir.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 27/09/2023

Le Maire, Eric MARTIN

Le secrétaire de séance, Anthony FAYET

